

SYNTHESE DES ESPACES DE DISCUSSION

La CPDP a souhaité mettre à disposition du public des espaces de discussion permettant au public de donner son avis sur le projet en débat et d'en débattre avec les autres internautes.

Un premier espace de discussion était ouvert aux avis et commentaires portant de manière générale sur le projet de parc éolien en mer des deux côtes. Conjointement, 5 espaces supplémentaires proposaient des entrées thématiques. 325 avis et commentaires ont été recueillis, provenant de 195 utilisateurs différents. 30 avis prennent la forme de vidéos courtes d'environ 2 minutes : le public se voyait offrir la possibilité d'être filmé pour exprimer son avis à l'occasion des réunions publiques que la CPDP a organisées.

Les avis et commentaires sont répartis au sein des différents espaces de la manière suivante :

- | | |
|---|--------------------------|
| • Projet des Deux Côtes | 170 avis et commentaires |
| • Énergie éolienne en mer | 50 |
| • Pêche et autres professions de la mer | 15 |
| • Emplois et formation | 15 |
| • Faune et flore | 15 |
| • Paysages, tourisme et loisirs | 58 |
| • Autres commentaires | 2 |

Projet des deux côtes

Le projet de parc éolien en mer des deux côtes a fait l'objet d'échanges parfois vifs entre ses défenseurs et opposants au sein des différents espaces de discussion.

1/ Les défenseurs du projet

Ceux qui soutiennent le projet soulignent qu'il s'agit d'un "premier pas important" dans l'atteinte des objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement d'une capacité de production de 6000 MW en 2020 à partir d'éoliennes en mer. Le fait qu'il s'agisse d'une source d'énergie propre et renouvelable (voir la section "énergie éolienne en mer"), la puissance du parc, sa réversibilité et la régularité des vents dans la zone considérée sont appréciés en faveur du projet.

Le projet des deux côtes serait un bon "compromis" pour assurer une production d'électricité la moins gênante possible, avec des impacts sur l'environnement et les activités de la mer qu'il faut maîtriser et réduire le plus possible (voir notamment les sections "Pêche et autres professions de la mer" et "Faune et flore"). Certains en appellent aux retours d'expérience étrangers, notamment danois, allemands et hollandais : l'impact visuel des parcs existants serait limité, ainsi que les conséquences sur la pêche et l'économie locale. Est fait notamment référence à un dossier du magazine La Croix consacré au parc danois Horns Rev I, situé à 14 km des côtes danoises, une configuration proche du scénario "large" privilégié



par La Compagnie du Vent.

Plusieurs rappellent que la priorité doit cependant être accordée à une réduction de notre consommation (sobriété) et à une meilleure efficacité énergétique. Il est regretté que ce parc ne vienne pas en substitution d'autres sources d'énergies, notamment fossiles : il pourrait notamment remettre en cause le développement de l'EPR de Penly, lui-même en débat public.

Les défenseurs du projet en appellent à la "responsabilité collective" des citoyens, il s'agirait pour eux d'un bon "choix pour le futur". Ils s'étonnent des réactions hostiles au projet, à la "frilosité" de certains voire à leur "hypocrisie" ou encore leur "égoïsme".

Plusieurs internautes se sont exprimés en faveur du projet au nom de différentes organisations :

- Le groupe des élus verts de Dieppe considère que la région Haute-Normandie est en surproduction et qu'elle doit développer les énergies renouvelables au détriment des énergies fossiles. La primauté doit néanmoins être accordée à la maîtrise de la consommation et à l'efficacité énergétique. L'impact sur la pêche mérite une attention particulière, ainsi que le besoin de développer un service public territorialisé de l'énergie.
- Le collectif "STOP EPR Ni à Penly, ni ailleurs" soutient le projet qui répond à une recherche d'activités durables dans la région. Il s'oppose au projet d'EPR à Penly.
- La communauté de communes du Petit-Caux a délibéré en faveur du projet, en invoquant les bénéfices pour l'environnement et les retombées pour les collectivités locales.
- La CFDT a participé au compromis du Grenelle de l'environnement et donc à la définition de ses objectifs en termes d'énergies renouvelables. L'éolien en mer serait l'option la moins contraignante pour les populations. Il faudra néanmoins veiller à réduire les impacts du projet, en particulier sur les activités de la mer (pêche et plaisance) et les optimiser dans le sens de l'intérêt général.

2/ Les opposants

A l'opposé, plusieurs voix s'élèvent fermement contre le projet. Les vertus de l'énergie éolienne sont contestées ; les impacts sur les activités de pêche, sur le tourisme, sur l'environnement et sur les paysages sont jugés préoccupants : "c'est bien, l'énergie renouvelable, mais pas à n'importe quel prix" (voir les sections suivantes).

Certains soulèvent que le projet compte "beaucoup trop d'inconnues sur ses incidences énergétiques, humaines, environnementales pour que l'on puisse en débattre à l'échelle locale et régionale". Le projet ne serait pas suffisamment préparé et manquerait de précision pour convaincre. Le principe de précaution est invoqué, au regard des risques d'accident en mer et de l'impact sur l'environnement non maîtrisé. La comparaison avec le Danemark ou d'autres pays européens est contestée : les contextes géographiques, sociaux, économiques sont différents.

Sachant que la France exporte une partie de sa production électrique, se doter de nouvelles

capacités de production n'est pas jugé nécessaire, d'autant plus que la région Haute-Normandie est largement exportatrice d'énergie avec ses deux centrales nucléaires, que la population en subit déjà les nuisances et s'expose à des risques industriels importants.

Le coût important du projet (1,8 milliards d'euros) fait également l'objet de vives critiques. Le projet serait "tiré par le profit", EDF étant contraint de racheter l'énergie "à prix d'or", sur le dos du consommateur. Seuls les promoteurs y trouveraient un intérêt, en cherchant une région phare pour développer leurs projets éoliens en mer. Le fait que le service public de l'électricité soit démantelé au profit du privé est regretté. A l'inverse, un participant cherche à nuancer ce constat en rappelant que La Compagnie du Vent est une filiale du groupe GDF-Suez dont l'État est tout de même actionnaire à hauteur de 35%.

Pour les opposants, le projet est donc jugé "inutile", "hypothétique" ; "on n'en veut pas". Il s'agirait d'une "hérésie humaine en matière d'écologie".

Des internautes se sont exprimés en défaveur du projet au nom de différentes organisations :

-
- l'association Sans Off-Shore (SOS) à l'Horizon
- la section Eu-Le Tréport du Parti Communiste Français (PCF)
- l'association syndicale autorisée du Bois de Cise
- l'association Cayeux-Citoyens
- la commune de Saint-Valery-sur-Somme
- l'Association de Protection de l'Environnement de Criel et du Pays d'Yères (APECPY)
- la Fédération Environnement Durable (FED)

Le manque d'expérience de La Compagnie du Vent en ce qui concerne ce type de projet en mer soulève à plusieurs reprises de vives inquiétudes (avec des risques de dérapage budgétaires comparés à ceux de l'EPR), alors que d'autres sont prêts à leur accorder leur confiance : l'entreprise peut s'entourer de partenaires techniques expérimentés sur des projets similaires, notamment dans d'autres pays européens.

Plusieurs propositions émanent de part et d'autre :

- étudier des implantations maritimes voire terrestres dans d'autres régions de France (en Bretagne, sur la zone méditerranéenne, en région Parisienne)
- établir un plan de développement de l'éolien en mer en France, voire en partenariat avec nos voisins européens
- envisager le développement d'autres sources d'énergies plus intéressantes, y compris marines (ex : hydroliennes)
- développer des solutions locales, à l'échelle des habitations individuelles ou des collectivités, et non de manière industrielle
- suivre l'exemple de Montdidier pour avoir un parc public, financé par la région et l'Europe, pour que les retombées économiques aillent directement aux acteurs concernés.

Madame la maire d'Ault propose en outre de revoir les modalités de répartition de la taxe

spécifique sur l'éolien en mer (dont 50% reviennent aux communes du littoral, en fonction de leur distance du parc et de leur population) en intégrant le critère du linéaire côtier, afin que la répartition soit plus équitable.

Le bilan du débat divise. L'association SOS à l'horizon, la FED et d'autres internautes dénoncent une rupture entre les élus et responsables économiques, favorables au projet, et la population locale qui ne serait pas entendue par ses propres représentants. En toute fin de débat, ils voient l'infléchissement de la position de certains élus, comme Monsieur Bignon, député, et Monsieur Maquet, comme un signe que le projet ne sera pas accepté. Des défenseurs du projet rétorquent que cette opposition n'est pas représentative des opinions des riverains et qu'elle s'est approprié le débat et a monopolisé la parole au cours des réunions publiques sans avoir apporté d'arguments suffisamment solides et chiffrés.

Énergie éolienne en mer

Les bienfaits et méfaits de l'énergie éolienne ne font pas l'unanimité. Le débat est houleux, à l'image du celui qui a eu lieu à l'Assemblée Nationale au printemps 2010 au cours de la commission Ollier, comme le rappelle une internaute. Un technicien de maintenance industrielle dénonce des "rumeurs" en défaveur de cette source d'énergie, un autre internaute que les "gens [sont] souvent peu informés ou mal informés" alors que d'autres s'offusquent des "campagnes de désinformation" menées par certaines institutions comme l'ADEME. Certains regrettent qu'il n'y ait pas d'étude comparative des différentes sources d'énergie suffisamment complète, pour le bilan carbone par exemple.

Les partisans du projet soulignent les vertus de l'énergie éolienne, en particulier en mer :

- le développement d'un mix énergétique laissant une large place aux énergies renouvelables, y compris l'éolien, est une nécessité pour répondre à l'épuisement des ressources fossiles et pour réduire les émissions de GES
- l'éolien serait un "excellent appoint pour RTE" qui cherche à augmenter ses capacités de production pour faire face à une consommation toujours croissante de l'électricité tout en diminuant les importations parfois nécessaires les jours de pointe.
- il s'agit d'une énergie propre, qui ne génère pas de CO₂ ou d'autres déchets
- la ressource (le vent) est gratuite, alors que les ressources en pétrole ou uranium sont limitées, ont un coût amené à croître dans les prochaines décennies et que leurs conditions d'extraction et de transport représentent d'importants risques pour l'environnement (ex : risques de marée noire ou de contamination)
- l'éolien est réversible : les éoliennes peuvent être démantelées sans impact significatif sur l'environnement
- la France est bien placée pour tirer profit de cette ressource : elle dispose du second gisement de vent en Europe
- la rentabilité de l'éolien en mer est meilleure que celle de l'éolien terrestre : les vents sont plus forts et plus réguliers en mer qu'à terre. La production d'un parc éolien comme celui des deux côtes (700 MW pour le projet "Large") n'est pas négligeable : elle permettrait selon un internaute d'alimenter plus d'un million de voitures électriques par an.

Cette position serait confortée par un récent sondage qui conclut que "90% des français sont favorables à l'énergie éolienne". L'énergie éolienne conduirait à une amélioration de notre avenir et en particulier de "celui de nos enfants".

Les opposants du projet contestent plusieurs points :

- la fabrication et l'installation des éoliennes dépendent du pétrole et génèrent du CO₂, le bilan carbone n'est donc pas nécessairement favorable. De même, elles nécessitent d'importantes quantités de béton dont la fabrication est énergivore.
- La ressource en vent étant variable, leur fonctionnement par intermittence impliquerait l'installation de centrales thermiques, largement polluantes, pour stabiliser la production. Les réseaux de transport de l'électricité ne seraient pas adaptés pour les accueillir. Ces éléments sont contestés par RTE¹ : l'aléa éolien n'est pas significatif par rapport à ceux des autres sources d'énergies et n'implique donc pas d'accroître les marges et réserves au niveau du réseau national ; l'insertion de 20 000 MW d'éolien dans le système électrique français (objectifs du Grenelle de l'environnement) est réalisable.
- la rentabilité de cette source d'énergie ne serait pas encore démontrée par rapport à d'autres sources d'énergie. Le rendement moyen n'excède pas 20 à 30% de la puissance installée, les éoliennes s'arrêtent de fonctionner dès que le vent forçit.
- le coût du démantèlement reste incertain et risque d'être porté par le contribuable en cas de défaillance de l'exploitant avant la fin de vie de l'installation (un internaute rappelant que ce coût est à la charge de l'exploitant)
- le développement de la filière éolienne est largement subventionné, sur le dos du consommateur. Ces subventions sont accordées au détriment du financement de technologies plus propres. Une augmentation de la facture d'électricité est à craindre dans les prochaines années.
- le développement de l'éolien s'appuie sur des "lobbys puissants" qui créent une "bulle spéculative" qui profite à un petit nombre.

La comparaison avec l'énergie nucléaire divise. Pour certains :

- Les risques du nucléaire sont maîtrisés
- Le coût du kWh nucléaire est beaucoup plus faible que celui du kWh éolien.
- Le bilan carbone du nucléaire est très positif, ce qui place la France dans les bons élèves européens en termes d'émissions de GES par rapport à sa production d'électricité, contrairement au Danemark ou à l'Allemagne qui ne sont pas nécessairement des exemples à suivre.

Les défenseurs de l'éolien contestent ces éléments :

- L'énergie nucléaire produit des déchets extrêmement dangereux, l'impact sur l'environnement de l'éolien est bien moindre.
- Le vieillissement du parc de centrales en France accroît les risques d'accident.
- Le bilan carbone n'est pas nécessairement si positif qu'on le dit : l'installation d'une centrale, la fabrication de ses composants, l'extraction et le transport du combustible génèrent des gaz à effet de serre.
- La dépendance de la France envers des pays tiers pour son approvisionnement en

¹ Voir le document suivant : <http://www.debatpublic-eolien-en-mer.org/docs/docs/contribution-rte.pdf>

combustible (uranium), ses conditions d'extraction souvent décriées (en particulier au Niger) ainsi que les fluctuations de son coût créent des tensions sur le plan international, alors que l'éolien serait une "énergie de paix".

- L'impact sur le paysage d'une centrale nucléaire n'est pas nul : elle serait aussi "laide" et "voyante". Il en est de même pour les pylônes haute-tension.
- Le démantèlement d'une centrale est plus complexe et beaucoup plus dangereux que celui d'éoliennes, y compris en mer ; son coût risque d'être porté par le contribuable dans des proportions qui ne sont pas comparables à l'éolien (ex : le coût de démantèlement de la centrale de Brennilis en Bretagne est porté à 485 millions d'Euros, d'après le Canard Enchaîné du 28 juillet 2010).
- Le nucléaire français a lui aussi fait l'objet de subventions importantes depuis la seconde guerre mondiale. L'application du principe de précaution à cette époque n'aurait pas permis son développement.

Un article de Corinne Lepage est cité : cette dernière considère que les futures augmentations du tarif de l'électricité en France (25% à 30% dans les 5 ans à venir) sont la conséquence du tout nucléaire².

Plusieurs s'accordent sur le fait que la France est déjà largement exportatrice d'électricité, ou tout au moins qu'elle dispose déjà d'une importante capacité de production. Il serait donc inutile de se doter de nouvelles infrastructures. Cela n'aurait un sens que si elles venaient se substituer à d'autres plus polluantes ou plus impactantes, notamment à des centrales nucléaires. Mais pour d'autres internautes, *"les éoliennes ne sont pas construites dans l'objectif de supprimer la moindre centrale [...] alors opposer éolien et nucléaire n'a aucun sens"*. L'éolien en mer serait même *"le cheval de Troie de l'EPR"* en débat à Penly.

D'autres regrettent que le projet des deux côtes réponde à une *"demande d'énergie [qui] va continuer à croître"* (dossier du maître d'ouvrage, page 13), alors que l'heure serait à la maîtrise de la consommation et à la *"transition énergétique"* vers des modes de production durables, décentralisées et mis en œuvre par les populations locales. L'intérêt des solutions coopératives, de type Enercoop, est souligné. Il s'agirait d'associer les acteurs locaux dans une démarche participative de réponse à leurs besoins locaux.

Plusieurs rappellent que d'autres énergies renouvelables comme le solaire ou la géothermie ont moins d'impacts que l'éolien et qu'elles correspondent mieux au concept de "développement durable". C'est également le cas d'autres énergies marines, actuellement en développement, comme les hydroliennes (un internaute signale que l'ADEME a lancé un appel à manifestations d'intérêt sur cette technologie en 2009 en affectant 400 millions d'euros, ce qui témoigne d'investissements dans le domaine) et des technologies qui exploitent l'énergie marémotrice. Est également souligné le fait que l'installation d'éoliennes flottantes serait moins coûteuse et permettrait d'éloigner d'avantage le parc des côtes, réduisant ainsi l'impact visuel et la rentabilité du parc.

Pêche et autres professions de la mer

Les questions de sécurité sont soulevées à plusieurs reprises, alimentées par l'actualité

² http://www.actu-environnement.com/ae/news/cout_nucleaire_9904.php4

(marée noire dans le golfe du Mexique).

Il est rappelé que la côte a déjà connu l'échouage de plusieurs bateaux, dont un cargo de gros tonnage. L'ajout de 140 éoliennes crée autant d'obstacles qui multiplient les risques d'accident, sachant que les moyens d'intervention sont limités (ex : impossibilité de remorquer un navire de 300 000 tonnes par grosse mer). Est évoqué le risque accru de marée noire et l'impact qu'elle pourrait avoir sur la sécurité de la centrale nucléaire de Penly³. Pour certains, l'application du principe de précaution remet ainsi en cause la construction du parc ; d'autres, plus mesurés, souhaitent que toutes les dispositions soient prises pour ne pas encombrer le trafic et notamment le rail, "la route la plus fréquentée du monde" (600 navires par jour en moyenne).

La présence de mines dans les fonds marins inquiète : la mise en place des fondations et l'enfouissement des câbles pourraient les déterrer. Il est rappelé qu'un premier projet de la Cie du Vent a reçu un avis défavorable du Préfet maritime en 2006 pour cette raison.

Les risques de perturbations des radars sont abordés. Un internaute souligne cependant que des solutions technologiques semblent exister et que nous pouvons bénéficier dès aujourd'hui des retours d'expérience danois, anglais et allemands à ce sujet.

L'impact du projet sur l'activité de pêche professionnelle est au cœur des préoccupations. Plusieurs participants craignent que les pêcheurs soient les "grands perdants". Leur profession est déjà menacée par l'augmentation du coût du gasoil, la raréfaction du poisson et les restrictions de quotas ; avec des réductions de leurs zones de pêche en plus, "on veut leur mort !".

Les études du maître d'ouvrage sont parfois remises en cause. L'impact sur les populations halieutiques et benthiques ne semble pas maîtrisé. Il est regretté que les usagers professionnels comme les pêcheurs ne soient pas impliqués dans son évaluation : ils ont une pratique quotidienne des lieux alors que les études se déroulent sur des périodes très courtes.

A l'opposé, plusieurs internautes craignent que les pêcheurs aient une vision trop à court-terme. La raréfaction des ressources remet en cause le chalutage. Dès lors, la création d'un parc éolien pourrait être une opportunité : pour diversifier leurs activités (ex : création d'activités touristiques en lien avec le parc) mais surtout en créant un "sanctuaire" de reproduction piscicole. L'ajout de récifs artificiels permettrait en effet de créer une réserve naturelle favorable à la régénération de la ressource halieutique. Un internaute suggère d'adjoindre au parc éolien des fermes aquacoles, mais le président de la coopérative des pêcheurs du Tréport lui répond que la zone considérée est trop exposée au vent pour que ce type de projet soit réalisable.

3 Cette question a été abordée plus spécifiquement dans le cadre du débat public sur l'EPR de Penly. L'Autorité de Sécurité Nucléaire et EDF ont répondu que le risque de colmatage du système de refroidissement par des hydrocarbures est considéré dans leurs dispositions de protection des installations. Voir la question #197 : http://www.debatpublic-penly3.org/participer/consultation_questions_reponses.html?id=8

Enfin, certains soulignent que les revendications des professionnels de la mer ne semblent pas être prises en compte, que la population n'est pas écoutée.

Emplois et formation

Pour certains, le développement de la filière éolienne en mer est une opportunité de croissance verte, qui permet de concilier développement durable et développement économique. Il pourrait s'agir d'une source d'emplois intéressante, que ce soit pour le développement, la construction, la maintenance ou l'exploitation des parcs. Les entreprises françaises sont susceptibles de se reconvertir ou tout au moins à se diversifier, à l'instar de ce qui a été réalisé pour l'éolien terrestre (l'exemple de l'entreprise CEOLE est cité : spécialisée dans la forge, chaudronnerie et tôlerie, cette entreprise a créé 140 emplois depuis 2007 dans le domaine de la soudure de mâts d'éoliennes).

Pour ces internautes, les exemples étrangers sont probants : plusieurs milliers d'emplois ont déjà été créés au Danemark (voir pour cela le témoignage des acteurs économiques d'Esbjerg) ; l'Ecosse prévoit quant à elle la création de 5 000 emplois dans le secteur des énergies marines. La France pourra en bénéficier au même titre que ses voisins européens.

L'opportunité est d'autant plus intéressante au niveau local que la région de Dieppe est déjà rudement touchée par le chômage.

C'est ce constat partagé par les internautes qui fait craindre que le bilan ne soit pas nécessairement positif. Une internaute souligne que les "Villes Soeurs" (Eu, Le Tréport, Mers-les-Bains) vivent d'une économie locale modeste, en partie en difficulté (filière verre), de la pêche et du tourisme "dans une sorte de symbiose". L'installation du parc pourrait remettre en cause cet équilibre fragile. Les emplois créés dans l'éolien compenseront-ils les emplois perdus dans ces secteurs de la pêche et du tourisme ? Un internaute mentionne par exemple sur son blog une étude italienne qui conclut qu'un emploi "vert" peut détruire 4,8 autres emplois⁴.

La section Eu-Le Tréport du PCF ne partage pas les conclusions du maître d'ouvrage sur le plan de l'emploi. Pour elle, les 1500 à 1900 emplois annoncés ne sont pas nécessairement créés localement et sont souvent temporaires et précaires. Le nombre d'emplois créés pour la maintenance du parc se limite à 150, alors que la pêche emploie au niveau local environ 1000 personnes (emplois directs et induits) et le tourisme plusieurs centaines : une simple réduction de 10% de ces effectifs rendrait le bilan du projet négatif.

Les résultats de l'étude du cabinet PriceWaterHouseCoopers, commandée par La Compagnie du Vent, sont contestés. Plusieurs doutent de l'idée que ces emplois puissent être créés en France. Les éoliennes seraient aujourd'hui fabriquées, installées et entretenues par des sociétés étrangères (notamment danoises, allemandes ou espagnoles). La France pourra-t-elle développer une filière concurrente dans ce contexte ? Quelles garanties peut apporter le maître d'ouvrage sur cette question alors qu'il passera probablement par des appels d'offres pour sélectionner ses fournisseurs et prestataires de service ? Une confiance mesurée est accordée à La Compagnie du Vent qui n'a pas d'objectif explicite de

4 Voir : <http://www.ipernity.com/blog/stangrof/256772>

développement économique local.

De manière plus générale, le développement de l'éolien en mer avec obligation d'achat de l'énergie à un tarif jugé trop élevé risque d'augmenter le prix de l'électricité, ce qui va pénaliser les citoyens les plus faibles, mais aussi la compétitivité des entreprises, donc leur capacité à générer des emplois.

Faune et flore

La question des impacts du parc sur la faune marine, les oiseaux et le trait de côte a été soulevée à plusieurs reprises au sein des espaces de discussion.

Pour les défenseurs de l'énergie éolienne en mer, l'impact de cette source d'énergie (et plus généralement des énergies marines) sur la faune et la flore semble minime si on le compare à celui d'autres sources d'énergie. L'absence de déchets est un atout considérable, notamment par rapport au nucléaire. Sachant que les deux tiers de la planète sont constitués d'océans, nous disposons d'un gisement énergétique considérable qu'il serait souhaitable d'exploiter. Des solutions peuvent être trouvées pour en maîtriser l'impact.

L'impact sur la faune marine divise. Certains craignent d'importantes perturbations dues aux vibrations engendrées par la rotation des pales ou aux champs électromagnétiques générés, qui pourraient mener jusqu'à la disparition de la faune marine à proximité des éoliennes. D'autres soulignent les bénéfices de l'effet "récif" qui permet au contraire de stimuler le développement des ressources halieutiques. Un professionnel dans le secteur pétrolier témoigne : "la vie foisonne aux abords des plates-formes et les pêcheurs le savent !". Un autre internaute rappelle que d'autres activités professionnelles en mer sont polluantes : le secteur pêche utilise des milliers de tonnes de peinture, de produits anti-corrosion, de produits anti-fouling sur les coques des navires.

L'impact sur les oiseaux, en particulier les oiseaux migrateurs, est source d'inquiétude. La zone considérée est en effet un important passage migratoire qu'il s'agit de ne pas perturber. Est rappelée la proximité du parc du Marquenterre qui est une réserve ornithologique importante. Les études réalisées par le maître d'ouvrage sont jugées à et égard insuffisantes. Quelle garantie peut-on avoir que l'impact sur les comportements des oiseaux sera mineur ?

De manière plus générale, plusieurs internautes s'opposent sur le taux de mortalité des oiseaux liée à l'éolien terrestre. Pour certains, ce taux est inacceptable. D'autres invoquent des études de LPO qui montrent une faible mortalité des oiseaux dans les parcs éoliens du sud de la France. Une étude est citée : pour 10 000 oiseaux morts, moins d'un cas est du à l'éolien, 1360 à des lignes haute-tension, 5820 à des immeubles et vitres⁵.

La perturbation des fonds marins qui pourrait durer 10 ans inquiète, au même titre que les modifications éventuelles du trait de côte alors que les communes mettent en place des plans de défense contre la mer et l'érosion des falaises. Est souligné le fait que l'installation de la centrale de Penly aurait eu un impact avec un déplacement des galets vers le nord,

⁵ <http://energie-verte.blogspot.com/2007/01/eoliennes-et-oiseaux.html>

alors que les études du maître d'ouvrage n'en parlent pas.

La création d'un parc naturel marin en Manche orientale est à l'étude et pourrait se concrétiser en 2011. Il s'agit de mettre en place un nouvel outil de gestion en associant tous les usagers et professionnels de la mer dans la zone concernée.

La mission d'étude en charge de ce parc a recensé plusieurs projets d'installation d'éoliennes dans son secteur d'étude dont le projet des deux côtes. Sa contribution au débat public soulève plusieurs pistes de réflexion : le parc naturel marin pourrait offrir un cadre de gouvernance pertinent pour ces types de projet, dès l'amont du choix de leur implantation, pour anticiper les conséquences pour les usages, accompagner leur développement, assurer des évaluations environnementales indépendantes du maître d'ouvrage, etc. Son conseil de gestion et son équipe technique sont susceptibles d'apporter les compléments nécessaires aux études d'impact conduites par La Compagnie du Vent jugées pour l'instant trop partielles.

Paysages, tourisme et loisirs de mer

L'impact que pourrait avoir le parc éolien des deux côtes sur le plan visuel est âprement discuté : les éoliennes sont "belles et élégantes" pour les uns, telles des "danseuses du vent" ; elles sont de véritables "monstres d'acier" qui "dénaturent les paysages" pour les autres.

Les premiers considèrent qu'elles ne seront pas pénalisantes : elles n'auront que la taille d'une allumette et ne seront visibles que par temps clair. L'impact est bien moindre que celui des autres infrastructures d'électricité, des zones industrielles et commerciales ou même des panneaux publicitaires, car les éoliennes s'intégreront au paysage comme les mâts de bateaux à l'horizon dont on ne s'offusque pas. "De tous temps l'homme a modelé le paysage selon ses besoins", on ne peut vouloir toujours consommer plus d'énergie et "rester dans un immobilisme mortifère" note une internaute. En se référant aux grands architectes et designer, un participant souligne que l'on peut tout à fait envisager de marier l'authentique (comme l'esplanade de Mers-les-Bains) avec le contemporain.

Les autres s'inquiètent de la taille des éoliennes, qui atteignent "quatre fois la hauteur d'un château d'eau" ou encore l'équivalent d'un "immeuble de 50 étages". Le balisage pourrait générer un "clignotement nuit et jour". L'impact serait d'autant plus notable que le parc s'insère dans un paysage sauvage, reconnu pour ses falaises de craie (par ailleurs déjà affectées par la centrale de Penly) offrant aux habitants et touristes une vue immuable sur la mer. C'est pour les opposants au projet un "endroit magnifique à préserver contre vents et marées", que l'on n'a pas le droit de "souiller", "même au nom de l'écologie". D'autant plus que les terres sont déjà fortement impactées par la présence d'éoliennes terrestres, notamment dans la Somme.

La proximité du parc avec des espaces protégés (comme la baie de Somme, le hâble d'Ault, l'esplanade de Mers) suscite de vives inquiétudes. La reconnaissance de la baie de Somme comme une des plus belles baies du monde pourrait-elle être remise en cause ? Une représentante de la FED rappelle que le "club des plus belles baies du monde" a émis fin

2009 un avis négatif sur un plan éolien de 700 aérogénérateurs susceptible de dénaturer la baie de Santander. L'association des propriétaires de Mers-les-Bains souligne que la ville dispose d'un quartier classé d'architecture balnéaire, composé d'environ 600 villas du 19ème, qui n'est pas pris en compte dans les études du maître d'ouvrage, alors qu'une demande d'inscription au patrimoine de l'Unesco serait en cours. Un internaute en appelle à la Commission Ollier qui a formulé la nécessité, en ce qui concerne les parcs éoliens terrestres, de mieux protéger les sites remarquables.

Afin de limiter les nuisances paysagères, plusieurs soutiennent l'idée d'éloigner le parc de la côte, au moins à 20 milles de la côte. La variante "Grand Large" proposée par le maître d'ouvrage serait à privilégier. Un tel éloignement correspondrait à la distance que les allemands se sont imposé pour de tels ouvrages, et répondrait à la proposition d'amendement du député Gatignol (déposée le 29 avril dernier et rejetée) : « Toute implantation d'éolienne en mer est exclue dans la bande de vingt milles au large du rivage⁶ ». D'autres internautes signalent cependant que cette variante a un coût important, lié à la profondeur des fonds marins, et qu'elle représente un risque plus important pour la navigation car elle se rapproche du rail de navigation en Manche.

Plusieurs internautes s'empoignent sur leurs origines géographiques : les personnes qui sont favorables au projet seraient "généralement citadines", disent-ils, ou ne connaissent pas la région. Ce à quoi un internaute répond : "Je viendrai comme chaque année de Vendée avec ma famille. Et vous pouvez me croire, on a hâte de voir ça". Un participant s'inquiète de ne pas avoir d'hommes politiques influents originaires de la région ou y possédant des résidences secondaires ; cela semble être le cas de la côte méditerranéenne qui ne souffrirait d'aucune centrale et de projets éoliens similaires. On lui répond que les fonds sont trop profonds dans cette région, tout comme en Bretagne, et qu'il faut attendre le développement d'éoliennes flottantes pour y implanter des projets.

Un internaute souhaite conclure en rappelant que la perception du parc est nécessairement subjective : "à chacun de fonder son opinion". Mais l'enjeu pourrait être de taille en ce qui concerne l'attrait touristique de la région et les emplois qu'il génère. Plusieurs touristes de la région Parisienne, de Vendée, de la Loire, de Hollande, etc., apportent ainsi des témoignages contrastés. "Les touristes s'enfuient !", craignent certains. D'autres considèrent que le parc pourrait devenir une "curiosité" avec un impact bénéfique sur le plan touristique, et se déclarent "enthousiastes pour découvrir un parc éolien en mer français !". Un représentant de la CCI de Dieppe souligne que le tourisme industriel a connu un essor important ces dernières années. Un autre internaute cite l'exemple du pont de Millau : contesté avant sa construction par peur d'une défiguration du paysage et d'une diminution de la fréquentation, il est devenu un attrait touristique d'autant plus apprécié qu'il a diminué la pollution en ville.

Enfin, la question de l'immobilier est soulevée. Les propriétaires de maison avec vue sur la mer seront-ils indemnisés en cas de dévalorisation de leur bien ? Un propriétaire de Fort-Mahon craint une dévaluation de 20 à 40%, en invoquant un retour d'expérience allemand. En réponse sont dénoncées des "envolées délirantes" de l'immobilier dans la région, notamment sur la côte, ces dernières années, qui ont affecté l'équilibre du tissu social local.

⁶ <http://www.assemblee-nationale.fr/13/amendements/2449/244900877.asp>



Les simulations visuelles proposées par la Compagnie du Vent sont diversement appréciées. "Photos tronquées" dénoncent certains, qui demandent des simulations faites par des "professionnels reconnus et neutres". D'autres regrettent de ne pas avoir de simulation depuis le haut des falaises qui caractérisent la région. Est proposée une comparaison avec le clocher de l'église de Cayeux, haut d'environ 50 mètres, visible depuis le Tréport à une distance de 14km, ce qui constituerait une bonne référence. Enfin, un internaute a proposé un photomontage, dont la rigueur est contestée.

Le débat public et son déroulement

Des messages portaient sur l'organisation du débat lui-même.

Plusieurs critiques s'adressent à la Commission. La distribution des brochures est jugée trop tardive. Au cours des réunions, les temps de parole ne seraient pas respectés et la répartition favoriserait des opposants au projet. Une participante craint globalement que le débat ne soit pas suffisamment accessible au grand public.

Plusieurs participants font preuve de suspicion quant à l'intérêt du débat : "le projet n'est-il pas déjà ficelé" ? Il s'agirait d'un combat entre le "pot de fer" et le "pot de terre". Pour un participant, les jeux sont déjà faits, il s'agit d'un "dénier de démocratie", en faisant référence aux démarches engagées par le Ministère de l'environnement.

Un habitant du littoral demande à ce que la population locale soit impliquée dans le projet, voire qu'elle soit consultée par voie de référendum.